



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

transports

Question écrite n° 122692

Texte de la question

Mme Sylvie Andrieux souhaite appeler l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur la question de l'accueil des personnes handicapées dans le réseau RATP et SNCF. « À l'arrivée de la personne à mobilité réduite (PMR), le chef de service (...) se doit de se renseigner auprès de la gare destinataire quant à la capacité à le recevoir. Après réception de la réponse positive (un certain délai pouvant parfois être nécessaire), l'acheminement et sa montée jusqu'au train de la PMR peuvent être réalisés. » Cet extrait d'une note éditée sous l'autorité de la direction régionale de la SNCF Paris Rive Gauche par le chef de gare de Juvisy (Essonne) précise ainsi que, dans le cas d'une réponse négative de la gare destinataire, la personne handicapée ne pourra pas prendre le train, et cela même si elle a déjà acheté son billet. Cette situation s'applique particulièrement dans le réseau francilien. Ainsi une personne qui souhaiterait aller prendre un train à partir des gares situées entre Paris-Austerlitz et Invalides, ne pourra pas le faire, puisqu'il n'y aura personne pour le faire descendre du train. En outre, cette personne devrait descendre à la station Bibliothèque-François-Mitterrand parce que, là, quai et trains sont de plain-pied, sans aucune aide pour ensuite regagner la Gare d'Austerlitz où, pourtant, des ascenseurs ont été récemment construits afin de répondre aux problèmes des handicapés. La note en question explique par ailleurs que les cheminots qui prendraient l'initiative d'aider une personne handicapée à monter ou descendre d'un train sur le tronçon en question seraient rendus personnellement responsables en cas d'accident. À cette situation déjà critique s'ajoute le manque de personnel pour aider à manoeuvrer dans les gares et les trains les appareils des personnes handicapées, notamment pendant les périodes de congés. Dans ces conditions, elle lui demande de lui indiquer les mesures qu'il compte prendre afin d'améliorer l'accueil des personnes handicapées dans les gares, notamment par l'embauche de nouveaux personnels chargés d'améliorer ce service. Dans cette perspective, elle lui rappelle l'objectif qui est celui du service public d'assurer le même service de qualité à tous les usagers sans distinction.

Données clés

Auteur : [Mme Sylvie Andrieux](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (7^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122692

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er mai 2007, page 4047